FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Fassilux Aqua Satin

1. Identification de la préparation et de la société

Nom et/ou code du produit : Fassilux Aqua Satin

Utilisation du produit : Peinture.

Manufacturier : Rust-Oleum Netherlands BV, B.P. 138, NL-4700 AC Roosendaal, Pays-Bas
SA Martin Mathys, Kolenberg 23, B-3545 Zelem, Belgique

Téléphone d'urgence: : Rust-Oleum: (+31)165-593636; Télécopieur:(+31)165-593600
Martin Mathys: (+32)13-460200; Télécopieur:(+32)13-460201

2. Information sur les composants

Ce produit ne contient aucun ingrédient ou additif qui, selon les connaissances actuelles du fournisseur et dans les concentrations utilisées, soit classifié comme étant dangereux pour la santé ou l'environnement et nécessite donc d'être répertorié dans cette section.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

3. Identification des dangers

Cette préparation n'est pas classée comme dangereuse selon la Directive européenne 1999/45/CEE et ses amendements.

Classification : Non classé.

4. Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

Description des premiers secours à porter en cas d'urgence

Généralités : En cas de doute, ou si les symptômes persistent, consulter un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente.

Inhalation : Emmener dans un endroit bien aéré. Garder la personne au chaud et allongée. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Ne rien administrer par voie orale. En cas de perte de conscience, placer la personne en position latérale de sécurité et consulter un médecin.

Contact avec la peau : Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. Ne pas utiliser de solvants ni de diluants.

Contact avec les yeux : Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer les yeux IMMÉDIATEMENT à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes.

Ingestion : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Garder la personne au chaud et allongée. NE PAS faire vomir.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction : Recommandé : mousse antialcool, CO_2, poudres, eau pulvérisée.
Ne pas utiliser : jet d'eau.

Recommandations : En cas d'incendie, le produit dégage une fumée dense et noire. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Un appareil respiratoire approprié peut être nécessaire. Refroidir à l'eau les récipients fermés exposés au feu. Ne pas laisser les écoulements provenant du feu atteindre les égouts ou les voies d'eau.

Produits de combustion dangereux : Aucune donnée spécifique.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles : Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Voir les mesures de protection décrites aux sections 7 et 8.

Déversement : Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir section 13). Ne pas jeter dans les canalisations ou les cours d'eau. Nettoyer de préférence avec un détergent. Éviter les solvants. En cas de contamination des lacs, des rivières ou des égouts par le produit, informer les autorités concernées conformément à la réglementation locale.

Remarque : voir la section 8 pour les équipements de protection personnelle et la section 13 pour l'élimination des déchets.

7. Précautions de stockage, d'emploi et de manipulation

Manutention : Conserver le récipient bien fermé.

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter d'inhaler les vapeurs, les embruns ou le brouillard.

Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreprosé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer.

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

Ne jamais vider le récipient par application d'une pression car il n'est pas conçu pour supporter la pression. Toujours conserver dans des récipients constitués de la même matière que celui d'origine.

Conforme à la législation sur la santé et la sécurité au travail.

Lorsque le personnel doit opérer en cabine, que ce soit pour pistoler ou non, la ventilation risque d'être insuffisante pour maîtriser dans tous les cas les particules et les vapeurs de solvants. Il est alors conseillé que le personnel porte des masques avec apport d'air comprimé durant les opérations de pistolage, et ce jusqu'à ce que la concentration en particules et en vapeurs de solvants soit tombée en dessous des limites d'exposition.

Entreposage : Entreposer conformément à la réglementation locale. Ne pas stocker en-dessous de la température suivante: 0°C (32°F). Entreposer à l'abri de l'humidité. Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé. Tenir éloigné de : agents oxydants, alcalins forts, acides forts.
Ne pas fumer. Empêcher tout accès non autorisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.
Ne pas jeter les résidus à l'égout..

8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

Mesures techniques : Assurer une ventilation adéquate. Lorsque c'est raisonnablement possible, on utilisera une ventilation par aspiration localisée et une extraction générale efficace. Si ceci ne suffit pas à maintenir des concentrations de matières particulaires et de vapeurs de solvants inférieures à la LEP, une protection respiratoire appropriée doit être utilisée.

Limites d'exposition professionnelle : Non disponible.

Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle : Aucune ventilation particulière requise. Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air. Si ce produit contient des ingrédients assujettis à des limites d'exposition, utilisez des enceintes d'isolement, une ventilation par aspiration à la source ou autres mesures d'ingénierie pour maintenir le niveau d'exposition de l'agent au-dessous des limites recommandées ou réglementaires.

Mesures d'hygiène : Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

Protection respiratoire : Le choix du respirateur doit être fondé en fonction des niveaux d'expositions prévus ou connus, du danger que représente le produit et des limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Durant les opérations de pulvérisation et de sablage, il est essentiel d'utiliser un dispositif de protection des voies respiratoires adéquat.

Protection des mains : Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire.Pour toute manipulation prolongée ou répétée, utiliser gants caoutchouc nitrile . Certaines crèmes protectrices peuvent contribuer à protéger les zones cutanées exposées. Cependant, elles ne doivent pas être appliquées après le début de l'exposition.

Protection des yeux : Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée ou aux poussières. lunettes de sécurité avec écrans de protection latéraux

8. Procédures de contrôle de l'exposition des travailleurs et caractéristiques des équipements de protection individuelle

Protection de la peau : L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.
Porter des survêtements ou une chemise à manches longues.

Contrôle de l'action des agents d'environnement : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

Contrôle de l'action des agents d'environnement

Ne pas jeter dans les canalisations ou les cours d'eau.

9. Propriétés physico-chimiques

État physique	:	Liquide.
Odeur	:	Légère odeur
Couleur	:	Selon numéro du produit
Point d'ébullition	:	> 100 °C
Pression de vapeur	:	<0.67 kPa (<5 mm Hg)
Densité de vapeur	:	>1 (Air = 1)
Taux d'évaporation (butyl-acétate = 1)	:	<1 comparé à Acétate de butyle.
Volatilité %	:	59% (v/v), 43.5% (p/p)
Teneur en COV p/p	:	86 (g/l).
Solubilité	:	Soluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude. Très légèrement soluble dans les substances suivantes: méthanol et acétone.
Densité relative	:	1.34
Viscosité	:	Dynamique: 1400 mPa·s (1400 cP)
pH	:	8 à 9 [Alcalique.]

10. Stabilité du produit et réactivité

Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7).

Produits de décomposition dangereux: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, fumée, oxydes d'azote.

Tenir éloigné des matières suivantes afin d'éviter des réactions fortement exothermiques : agents oxydants, alcalins forts, acides forts.

11. Informations toxicologiques

Il n'existe aucune donnée sur la préparation à proprement parler. La préparation a été examinée selon la méthode conventionnelle de la directive 1999/45/CE Préparations Dangereuses et est classée pour ses propriétés éco-toxicologiques. Voir les sections 2 et 15 pour plus de détails.

Un contact répété ou prolongé avec la préparation peut causer la disparition des graisses naturelles de la peau et être à l'origine d'une dermatite de contact non allergique et d'une absorption par la peau. Les jets de liquide dans les yeux peuvent causer une irritation et des atteintes réversibles.

12. Informations écotoxicologiques

Il n'existe aucune donnée sur la préparation à proprement parler.
Ne pas jeter dans les canalisations ou les cours d'eau.

La préparation a été examinée selon la méthode conventionnelle de la directive 1999/45/CE Préparations Dangereuses et n'est pas classée dangereuse pour l'environnement.

Conclusion/Résumé : Selon les critères de la CEE : Probablement fondamentalement biodégradable

AOX : Le produit ne contient pas d'halogènes liés par une fonction organique pouvant conduire à une valeur HOA (Halogène organique absorbable) dans l'eau de décharge.

13. Informations sur les possibilités d'élimination des déchets

Ne pas jeter dans les canalisations ou les cours d'eau.
Éliminer selon les dispositions prévues par les différentes réglementations fédérales, provinciales, locales ou d'État.

Catalogue Européen des Déchets : La classification dans le catalogue des déchets Européens de ce produit, quant classé comme déchet est: 08 01 15* boues aqueuses contenant de la peinture ou du vernis contenant des solvants organiques ou autres substances dangereuses. Si ce produit est mélangé avec d'autres déchets, ce code peut ne pas être suffisant. Si mélangé avec d'autres déchets, le code approprié devra être attribué. Pour plus d'information contacter votre autorité locale des déchets.

Déchets Dangereux : Ce produit est référencé comme Dangereux par la directive de l'UE sur les déchets dangereux. À éliminer conformément à toute la réglementation nationale et locale en vigueur.

14. Informations relatives au transport

Transport avec les utilisateurs locaux : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant the produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

Réglementation internationale concernant le transport

Informations réglementaires	Numéro NU	Nom d'expédition correct	Classes	GE*	Étiquette	Autres informations
Classe ADR/RID	- -	-	-	-		**Remarques** Substance non réglementée par l'ADR (Europe).
Classe IMDG	- -	-	-	-		**Remarques** Substance non réglementée par le code IMDG.
Classe IATA	- -	-	-	-		**Remarques** Substance non réglementée par l'IATA. **Dispositions particulières:** Not available.

GE* : Groupe d'emballage

Cette préparation n'est pas classée comme dangereuse selon la réglementation internationale des transports (ADR/RID, IMDG, OACI/IATA).

15. Informations réglementaires

Réglementation de l'Union Européenne : Le produit n'est pas classé comme dangereux suivant la législation DPD.

Mentions de risque : Non classé.

Phrases de sécurité : S23- Ne pas respirer les vapeurs ou aérosols.
S51- Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
S56- Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Inventaire d'Europe : **Inventaire d'Europe:** Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Autres Réglementations CE

Code NC : 3209 10 00

Réglementations nationales

Usage industriel : L'information contenue dans cette Fiche de Données de Sécurité ne dégage pas l'utilisateur final de l'évaluation des risques sur le lieu de travail, comme demandée par d'autres législations de santé et de sécurité. Les textes de la réglementation nationale de la santé et sécurité au travail s'adressent à l'utilisation de ce produit au travail.

16. Autres informations

Classification FIPEC : 7

Les renseignements contenus dans cette fiche signalétique sont obligatoires en vertu de la directive 91/155/EEC de l'UE et de ses modifications.

Avis au lecteur

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité reflètent l'état actuel de nos connaissances et les lois en vigueur. Pour toute utilisation du produit à des fins autres que celles indiquées à la section 1, il est indispensable de se procurer au préalable des instructions de manipulation écrites. L'utilisateur est tenu de prendre toutes les mesures nécessaires pour satisfaire aux exigences de la réglementation et de la législation locales. Les informations de cette FDS constituent une description des exigences de sécurité de notre produit. Elles ne sauraient être considérées comme une garantie relative aux propriétés du produit. ©Copyright by Rust-Oleum Netherlands B.V. / Martin Mathys B.V.

16. Autres informations